Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N8_111225-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 11 décembre 2025

L'an 2025, le jeudi 11 décembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 5 décembre, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Didier LE GOUIC, Christiane LE MOUEE, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Raymond SIOU, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Christophe CARARIC, Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Bruno LAVAREC, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Anne TROALEN,*

Pouvoirs *: Bruno LAVAREC à Didier LE GOUIC, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC, Alain PERRON à Marie-José CARLAC*

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***32***
Votants :	***38***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Charles LOHE

N°8 / 11.12.25

Tourisme/Culture/Patrimoine – Renouvellement de la convention d'objectifs entre RMCom et Kastell Kozh 2026/2027

Dans le cadre d'une convention de mise à disposition de biens de la commune de Guémené-sur-Scorff à Roi Morvan Communauté, signé le 18 novembre 2010, la collectivité bénéficie de l'ensemble des droits et obligations du propriétaire pour le site des Bains de la Reine et les ruines du château.

La dernière convention d'objectifs triennale 2023-2025 définissant les modalités du partenariat entre Roi Morvan Communauté et l'association « Kastell Kozh » arrive à son terme au 31 décembre 2025. Il est proposé de signer une nouvelle convention d'objectifs pour deux ans au lieu de trois, compte tenu de la réflexion stratégique en cours sur la réorganisation du service Tourisme Culture Patrimoine et la gestion des équipements touristiques communautaires.

Parmi les changements apportés dans la convention :

- Reformulation de certains articles afin d'harmoniser la rédaction avec les autres conventions des musées
- Préambule sur la réflexion stratégique concernant l'organisation du service Tourisme Culture Patrimoine et incluant l'ensemble des équipements touristiques communautaires

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N8_111225-DE

- Référence à la convention de mise à disposition de bâtiments intercommunaux
- Ajout d'un paragraphe sur « la gestion de l'équipement »
- Ajout d'un paragraphe sur la résiliation possible avant son terme (article 6)
- Ajout d'un paragraphe sur « la conduite de travaux de recherche »

Ci-après une présentation partielle du contenu de la convention. Le contenu complet est fourni en pièce jointe.

Préambule

Au moment de la signature de la présente convention, RMCom est engagée dans une réflexion stratégique concernant l'organisation du service Tourisme Culture Patrimoine et incluant l'ensemble des équipements touristiques communautaires ; A savoir les 3 musées, l'office de tourisme et la base nautique. Les objectifs de la démarche sont les suivants :

- Donner un nouveau souffle aux équipements touristiques et renforcer l'attractivité du territoire en tirant les bénéfices d'une gestion commune.
- Identifier des marges financières pour soutenir le plan d'actions du schéma de développement touristique
- Rationaliser les coûts de fonctionnement des sites et équipements touristiques communautaires
- Clarifier les rôles entre les structures touristiques pour plus d'efficacité
- Proposer une hiérarchisation des investissements déjà validés dans le schéma de développement touristique

Au vu des réflexions engagées, il est proposé de signer une convention d'objectifs pour deux ans. Roi Morvan Communauté confie à l'association « Kastell Kozh » la gestion de l'espace muséal et lui attribuera, annuellement, les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son fonctionnement. Le territoire de ses missions se situe sur la commune de Guémené-sur-Scorff et sur les communes liées à l'histoire des Rohan (ancienne principauté de Guémené-sur-Scorf).

Article 1 - Les champs d'action

L'association gère :

- Le bâtiment « espace muséal – les Bains de la Reine » situé au n°5 place du Château à Guémené-sur-Scorff,
- L'ensemble de l'espace engazonné situé devant le Grand Rempart et la Tour Prison sur les parcelles AB 0473 et AB 0477,
- La Tour Prison, la Salle des Gardes, le Grand Rempart, la Tour de Grand Rempart, situés au 5 place du Château
- Le Vieux Logis (muraille, tour, salle des archives) (parcelle AB 0878) et sa partie enherbée (parcelle AB 0455) situés au 22 bis rue du Château.

Article 2 - Les missions

Les périodes et horaires d'ouverture au public sont définis par le Conseil d'administration de l'association en concertation avec RMCom. L'association recrute et gère le personnel nécessaire à la bonne réalisation des missions prévues ci-dessous.
Les prestations confiées à l'association sont les suivantes :

A. Accueil/Information

- Service permanent pour les visites de l'espace muséal aux jours et horaires fixés et réponses aux demandes d'informations : courriers, e-mail, appels téléphoniques ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N8_111225-DE

- Dans le cadre de la mutualisation avec l'antenne de Guémené/Scorff de l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan, installée dans les mêmes locaux, l'association assure certaines missions dudit Office de Tourisme : l'accueil et l'information du public.
- Ouverture et fermeture de la Tour Prison en collaboration avec l'OTPRM.

B. Communication

Définition d'un plan de communication annuel visant à promouvoir le musée et les vestiges du château des Rohan et l'ensemble de ces actions : édition d'un document d'appel, insertions dans les brochures touristiques, revues spécialisées, participation à des salons, accueil presse, publication sur les réseaux sociaux, création et animation d'un site internet etc…

C. Animation

- Organisation d'animations pédagogiques, de visites guidées, de conférences. Certaines animations peuvent se faire en collaboration avec l'OTPRM et le service « patrimoine » de RMCom : Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, visites guidées du programme estival de l'OTPRM…
- Montage d'expositions temporaires ou permanentes ;
- Animations sur l'espace engazonné

D. Conduite de travaux de recherche

- Actions de recherche ou études visant à améliorer l'état des connaissances sur l'histoire du château et plus globalement sur le patrimoine guémenois et la principauté de Guémené-sur-Scorff
- Collaboration avec les services institutionnels compétents : SRA, SDAM, Archives départementales, universités et en concertation avec le service patrimoine de RMCom.

E. Commercialisation

- Montage de journées découvertes avec l'OTPRM dans le cadre de la commercialisation de produits groupes ou avec les autres équipements touristiques communautaires ou des prestataires du Pays du Roi Morvan.
- Envoi de mailing aux autocaristes, aux écoles et diverses structures afin de développer la clientèle groupe.

F. Gestion de l'équipement

L'association s'engage à :

- Gérer le site
- Tout mettre en œuvre pour assurer la viabilité financière de l'association
- Être en conformité avec les obligations légales et administratives d'une association
- Rechercher des partenaires financiers complémentaires à RMCom publics ou privés pour la gestion de l'équipement ou de nouveaux projets
- Proposer des projets de développement structurants de l'équipement à RMCom, sans qu'ils fragilisent la situation financière de l'association et respectant une cohérence avec les activités existantes du site. Tout nouveau projet sera validé en concertation avec RMCom.

Article 3 - Crédits de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement votés par Roi Morvan Communauté, à l'association « Kastell Kozh », contribuent à couvrir les coûts engendrés par l'exercice des missions énoncées à l'article 2.
Le montant total annuel des crédits est fixé à 45 000 €. Il sera versé chaque année pendant toute la durée de la convention (2 ans). Toute modification de ce montant fera l'objet d'un avenant validé par le conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N8_111225-DE

Les paiements seront programmés en trois fois de la façon suivante :
- Janvier : 25 % du montant total de la subvention
- Avril : 50 % du montant total de la subvention
- Octobre : 25 % du montant total de la subvention

Des crédits complémentaires pourront être prévus pour toutes autres actions précises, ponctuelles ou permanentes, confiées à Kastell Kozh et faisant l'objet d'avenant(s) à cette convention précisant la nature, la durée du service et le montant des crédits spécifiques accordés.
Les dépenses liées à l'entretien du bâti, et du terrain sont prises en charge par RMCom selon les conditions précisées dans la convention de mise à disposition de bâtiments intercommunaux signée le 07 février 2025.

Article 5 - Durée de la convention/renouvellement
La présente convention est valable du **1er janvier 2026 au 31 décembre 2027**. Elle est renouvelable expressément 3 mois avant son terme.

Article 6 – Résiliation
En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.
La présente convention pourra être résiliée par RMCom, avant son terme, dans le cadre de la réflexion en cours citée en préambule et visant la réorganisation du service Tourisme Culture Patrimoine, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs entre RMCom et Kastell Kozh 2026/2027 ;**
- **d'autoriser la Présidente à signer la convention telle que proposée en annexe.**

→ ***Adopté à l'unanimité***

Corinne VOLA ne prend pas part au vote.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2025.12.19 11:50:35 +01'00'